



Conseil municipal d'Aigre (Charente)

Procès-Verbal

Séance du 6 juin 2025

Membres du Conseil municipal présents ou représentés

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoirs
Renaud COMBAUD	X			
Brigitte FOURÉ	X			
Sylvie BRIS	X			
Raphaël BOUCARDEAU	X			
Christian MEGRET	X			
Evelyne BERTRAND	X			
Lê-Xuân LAIRAUD	X			
Olivier GEOFFRION	X			
Nicole DELUSSET	X			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD	X			
Tanguy GAILLARD			X	
Emilie ROUX			X	Pouvoir à Raphaël Boucardeau
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS			X	Pouvoir à Renaud Combaud
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	X			
Patricia RANOUIL			X	Pouvoir à Amandine Guillaume
Amandine GUILLAUME	X			
Nadia CAILLAUD			X	Pouvoir à Christophe Tyré
Christophe TYRE	X			
Pierre GUYOT	X			
Amandine BERNARD	X			

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Brigitte Fouré est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 (modifié à la suite de la remarque de Nadia Caillaud) est adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

Convention de partenariat avec Enedis pour le Pôle de services au public

Le Maire rappelle que la Commune d'Aigre a créé un Pôle de services au public et du numérique, dans l'ancienne Quincaillerie Dard. Les travaux d'extension ont été validés par le Conseil municipal et débuteront dans les prochains mois. Un des objectifs est notamment d'accompagner les habitants dans l'inclusion numérique : développer l'apprentissage du numérique, permettre l'acquisition de compétences nouvelles, favoriser globalement les conditions d'accès à l'emploi, et contribuer à rompre l'isolement.

A la suite d'un échange entre le Maire, Brigitte FOURE et le Directeur territorial d'ENEDIS, ENEDIS propose de nouer une convention de partenariat, pour soutenir la Commune d'Aigre dans son approche e-inclusion à destination des habitants, par le versement d'une contribution financière de 2 000 euros pour l'acquisition d'outillage numérique. ENEDIS pourra former le personnel du Pôle de services au public et du numérique à l'utilisation des outils numériques de maîtrise de consommations électriques.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer avec ENEDIS, la convention de partenariat aux conditions définies.

Avis sur le programme de bornes de recharge pour véhicules électriques (SDEG 16)

Un premier déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques a été réalisé entre 2019 et 2021. Dans ce cadre, 14 bornes publiques ont été installées par le SDEG16 sur le territoire de la Communauté de communes, dont une à Aigre (Place de la Halle aux grains) et une à Villejésus (Place de l'Eglise Notre Dame). Le bilan d'utilisation des bornes en place demeure mitigé (en 2024 : 89 recharges à Aigre et 15 à Villejésus). La technologie des véhicules et des bornes évolue vite. Les premières bornes disposent de puissance de 16 à 22 kw : il ne s'agit pas de bornes de recharge rapide.

La borne proposée dispose d'une puissance de 50 kw plus pertinentes en itinérance). Le coût de l'installation s'élève à 46 043 €. 50 % serait pris en charge par le SDEG. Le montant final à charge de la collectivité, déduction faite des autres aides publiques, s'élèverait à la somme de 5 817 €.

Compte tenu des statistiques de recharge, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas dans l'immédiat l'installation d'une borne à recharge rapide sur le territoire communal.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Point sur le matériel technique

A la suite de la dernière commission « Cadre de vie », Raphaël BOUCARDEAU présente l'état des lieux du matériel technique, et les propositions d'investissement de la commission.

Au vu du devis de réparation du tracteur qui entraîne la balayeuse de 5 200 € environ, il est proposé après avis de la commission de remplacer le tracteur de marque STIGA par un tracteur de marque Husqvarna pour la somme 7 956.00 € TTC. La reprise du tracteur est de 2 000 €. Les crédits nécessaires pour couvrir la différence seront prélevés sur la ligne « ravalement de façades » du budget communal.

Le Conseil Municipal a l'unanimité accepte l'acquisition d'un nouveau tracteur pour la somme de 7 956.00 € TTC et le prélèvement par décision modificative budgétaire sur l'opération « ravalement de façades ».

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

Avancement de la mutualisation de la restauration scolaire et acquisition d'équipements

Le Maire et la Maire-Adjointe en charge des Affaires scolaires rappellent les échanges avec le Conseil départemental pour la mutualisation de la restauration scolaire avec le Collège. Les travaux sont lancés, le début de la mutualisation est prévu en septembre 2025.

Un point a été fait sur l'organisation des agents : Frédérique BOUCARDEAU sera mise à disposition du collège tous les matins de 6 heures 30 à 11 heures (horaires à affiner). Le département entame la démarche de recrutement d'un second de cuisine (la commune s'engage à financer la moitié de ce poste). Josiane RICHARD conserve son poste en CDD au service et plonge de l'école maternelle. Elle viendra en aide à Frédérique BOUCARDEAU dans le transport et le déchargement des conteneurs à l'école maternelle

Après avoir étudié avec le responsable de cuisine du collège l'inventaire de nos équipements existants, la Mairie va devoir acquérir plusieurs équipements permettant l'export des plats cuisinés vers les deux offices (maternelle et primaire), conformément à la législation en vigueur. Le montant des matériels à acquérir s'élève à la somme d'environ 4500 € TTC.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, accepte d'acquérir les matériels préconisés par le département pour la somme d'environ 4500 € et d'inscrire cette somme au budget par décision modificative budgétaire.

Mise à disposition du local du Parc des Charmilles au profit de l'Espace Jeunes

Le centre de loisirs utilise actuellement une salle de classe pour réunir l'Espace Jeunes. Il est proposé de mettre à disposition le local du Parc des Charmilles, plus adapté également pour faciliter les activités en extérieur.

Les locaux seront mis gracieusement à la disposition de la CDC. Une convention sera établie en ce sens.

Le Conseil Municipal a l'unanimité accepte la mise à disposition à titre gracieux de l'ancien local de pétanque au parc des Charmilles pour l'utilisation par l'Espace Jeunes du centre de loisirs et autorise le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Convention de partenariat avec la médiathèque départementale

Dans le cadre de la prise de compétence « bibliothèque » au 1^{er} septembre, le Maire et Sylvie BRIS présentent les démarches effectuées en lien avec Corinne BAILLARGEAU et Gladys RENAUD, et dans le cadre du détransfert par la communauté de communes.

Une rencontre a eu lieu avec la médiathèque départementale pour nouer un partenariat.

Il est également proposé d'adopter une convention pour pouvoir accueillir des bénévoles pour accompagner la gestion municipale. Corinne BAILLARGEAU pourrait devenir bénévole suite à son départ en retraite. Gladys RENAUD actuellement en CDD en intervenante à la bibliothèque de l'école élémentaire sera recrutée sur un CDD de 20 heures.

Le Maire rappelle que le service restera gratuit, quelques actions resteront payantes pour la commune (au fil du conte, graine de mômes.....). Les horaires d'ouverture au public resteront similaires.

Point sur les animations estivales

Un point est fait sur les événements à venir durant l'été et la contribution de la commune.

- 21 Juin : Lancement du livre « Histoires du Pays d'Aigre » à Villejésus
- 21 juin : Fête de la musique par l'association des commerçants à Aigre
- 14 juillet : repas des associations au Parc des Charmilles
- 18 juillet : marché des producteurs de pays au Parc des Charmilles
- 23 juillet : Visite guidée de l'Eglise de Villejésus
- 26 juillet : Course des deux Cagouilles à Villejésus
- 27 juillet : Brocante de la Chasse d'Aigre-Oradour et de l'Amicale des Sapeurs-pompiers
- 8 août : Ciné plein air au Parc des Charmilles : Film « la petite vadrouille » : coût environ 1 100 €
- 10 août : Venue d'un groupe du Festival de Confolens à Aigre : prévoir repas chaud le soir pour les musiciens, spectacle gratuit. Prévoir une buvette.
- 14 - 15 - 16 août : Frairie et Course cycliste à Villejésus

Ces événements seront communiqués à la population par des tracts et bulletin communal.

SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Point sur la situation médicale

Les docteurs Christian et Cynthia RIEUTORD, installés en exercice libéral à Aigre, ont annoncé le 5 mai 2025 leur départ pour le 31 décembre 2025 (départ effectif le 5 décembre). Ils vont devenir salariés du Centre municipal de santé de Cognac. La patientèle concernée est d'environ 2500 patients). Les patients domiciliés sur les communes de Mons et de Marcillac pourraient être orientés vers les médecins du Rouillacais. A cette date, seuls deux médecins généralistes, salariés du Centre de Santé Départemental, exerceront encore sur la commune : les docteurs DUBOST et STREICHER LAMOTTE.

Le Maire expose les démarches entreprises depuis début mai :

- Réunions pluri partenariales programmées (une a déjà eu lieu)
- Le département pourrait renforcer l'équipe actuelle (à suivre)
- Une communication sera faite dans le bulletin afin d'orienter les patients concernés vers le CPTS, en charge de rechercher des médecins pour les patients)
- Des démarches d'attractivité seront lancées par la commune

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Avis sur la demande d'enregistrement relative à la régularisation des activités de Carti Meubles

Le Maire informe les élus de la demande d'enregistrement de Carti meubles pour la mise à jour de la déclaration pour l'usine de fabrication de meubles sur notre commune. Une enquête publique est en cours. Le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 2 juillet prochain. Le Maire rappelle que des analyses de bruit ont été réalisées et ont détectées de faibles nuisances.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier de régulation des activités de l'usine de la société CARTI MEUBLES. La nécessité de prendre en compte le bruit pour les riverains sera mentionnée.

Résultat de la consultation pour le projet photovoltaïque au Bois de la Sablière

Le Maire rappelle, comme indiqué lors de la précédente séance de Conseil municipal, qu'une promesse de bail avait été conclue avec la société « Oxynergie » en 2020, à la suite des démarches entreprises en 2019 pour la construction d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge communale d'Aigre au Bois de la Sablière.

L'entreprise ne répondant plus aux sollicitations de la commune, le Maire a dénoncé le bail, celui-ci prévoyant qu'un permis de construire devait être obtenu dans les 4 ans de la signature de la promesse. Il a été décidé de lancer une nouvelle consultation.

Le Maire présente le résultat de la consultation (deux entreprises) et propose de retenir l'offre de la Société Sylvestre qui propose sur une durée de 30 ans et une indemnité annuelle de 6 500 €/an/KWc.

Accord du Conseil Municipal.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 100% le taux d'avancement pour les grades pour :

- Le grade de Rédacteur territorial principal de deuxième classe à Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Résultat de la consultation pour la réalisation d'emprunts

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de recourir à l'emprunt pour financer le fonds de concours apporté au Conseil départemental dans le cadre de la mutualisation de la restauration scolaire, à hauteur de 186 000€.

Afin de financer les opérations d'investissement en cours et à venir, et dans l'attente des subventions acquises mais non versées, il est proposé, en lien avec le Service de gestion comptable, de souscrire un emprunt de 300 000€.

Le Maire présente l'avis de la commission « administration générale et finances » et propose de retenir les offres du Crédit Mutuel

Le ratio d'endettement d'actuel de la commune est de 0.21 et passerait à 0.43. Le ratio maximum pour une commune de même strate pouvant atteindre 1. La commune demeure largement en dessous de ce seuil avec les deux prêts proposés ci-dessus.

Il est souligné que la situation financière de la commune et les ratios sont à de très bons niveaux.

Accord du Conseil. Le Maire est autorisé à signer les deux contrats de prêts ci-dessus énumérés avec le Crédit Mutuel.

Attribution d'une indemnité de maniement de fonds au profit des régisseurs

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'indemnité de maniement de fonds est la nouvelle dénomination de l'indemnité de responsabilité des régisseurs adoptée dans le cadre de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics du 1^{er} janvier 2022 ; l'indemnité de responsabilité des régisseurs n'étant pas cumulable avec le RIFSEEP.

Le versement de l'indemnité de maniement de fonds aux régisseurs est facultatif et son taux est fixé par délibération dans la limite maximum en vigueur prévu par arrêté ministériel.

Pour nos régies, cela représente une indemnité annuelle de 110€.

Trois Régies concernées : Droits de place, location des salles des fêtes, garderie école élémentaire

Accord du Conseil Municipal pour le versement d'une indemnité annuelle aux taux en vigueur (110 € actuellement) aux régisseurs titulaires des régies de recettes.

Acquisition et vente de parcelles

Le Maire présente les propositions de ventes et acquisitions de parcelles :

- Acquisition de la parcelle 411 A 389 (577 m²) à M. Merceron au prix de 577€, pour assurer la continuité d'un chemin de randonnée à L'Ouche.
- Acquisition de la parcelle AI 27 (73 m²) à M. Chauvet à l'euro symbolique pour régularisation d'un alignement (la parcelle constituant l'emprise du trottoir) sur le chemin du cimetière.
- Donation d'un jardin (parcelles AH 679 et AH 680 – 450 m²) aux Orgougnès de la part de la famille Judée, pour y faire un jardin pédagogique pour l'école élémentaire située à proximité.
- Vente de la parcelle AH 155 (98 m²) à l'euro symbolique (frais de Notaire à la charge de l'acquéreur) à Mme Farine Bodet, d'une parcelle incorporée dans le cadre des biens vacants et sans maître et qui se retrouve enclavée dans sa propriété.
- Vente d'une partie de la parcelle 411 A 1715 (environ 10 m²) à La Chaussée pour 1€ (frais de bornage et frais de Notaire à la charge de l'acquéreur) aux conjoints Desavres, d'une parcelle incorporée dans le cadre des biens vacants et sans maître et qui se trouve pour partie enclavée dans leur garage et sur le domaine public.
- Vente de la parcelle ZC 151 (565 m²) aux Moulinais (Chemin de Sardet) pour 565€ (frais de Notaire à la charge de l'acquéreur) à M. Couvidat, d'une parcelle incorporée dans le cadre des biens vacants et sans maître et qui se trouve enclavée dans ses parcelles de jardin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents utiles à ces transactions.

Participation à la complémentaire santé des agents

Une complémentaire santé a pour but de compléter la prise en charge assurée par la Sécurité sociale des frais médicaux en cas de maladie, d'accident ou de maternité.

À partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité doit rembourser une partie des cotisations à la complémentaire santé (mutuelle). Le montant de la participation est au minimum de 15 € par mois.

Il est possible de prendre en charge directement les frais, ou de souscrire un contrat.

Les élus proposent de lancer la consultation pour une mutuelle groupe, et de voir in fine s'ils y souscrivent ou si la liberté est laissée à chaque agent.

Accord du Conseil Municipal.

Présentation des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

- Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec BETG pour l'aménagement des abords de la rue du Pont boursier pour un montant de 9 600 € TTC
- Demandes de subvention FAFA et ANS pour les vestiaires de football
- Trois décisions concernant la vente de neuf concessions au cimetière

Questions diverses

- Suite à la publication du recrutement d'un agent à l'agence postale communale, le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GABILLARD Francine, employée communale à l'agence postale de Gourville, est recrutée sur le poste ouvert. Elle démissionnera de son autre poste d'entretien de locaux et service scolaire sur la commune de Rouillac. Son contrat pourrait débuter aux alentours du 23 août.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le 21.05.2025 un bail mixte avec Monsieur PIRES Julio, repreneur de « La Cagouille ». Il devrait ouvrir l'établissement dans le courant du mois de juin.
- Le Maire et Brigitte FOURE font le point sur l'avancement du chantier SOLIHA au 32 grande rue. Le chantier complexe a pris beaucoup de retard et ne pourra pas être terminé dans les délais. Le chantier pourrait se terminer en février 2026. La municipalité et la Sous-Préfète sont mobilisés pour que les financeurs maintiennent leurs subventions au projet.
- Monsieur Stève Coudert est intervenu au parc des Charmilles pour l'élagage des arbres menaçant. Montant de l'intervention 1800 €. Brigitte FOURE propose de faire classer en « arbre remarquable » un arbre du parc des Charmilles.
- Le projet d'aménagement du parc photovoltaïque a été refusé à Bois Billon. Seule une révision du PLUi pourrait permettre l'aboutissement de ce projet.
- Une réunion de chantier est prévue pour le lancement du raccordement du projet photovoltaïque de Charmé. La commune d'Aigre est concernée par le tracé. Les travaux de voirie sur la commune seront mis en suspend pour les chemins concernés, en l'attente de la réalisation de ces travaux de raccordement.
- Avancement des travaux Habrioux : Déménagement prévu en novembre. Réception des travaux prévus en février 2026.
- Sur la RD 97, l'ADA a informé le Maire qu'il y a 3 ouvrages d'art à refaire vers l'Anglet (communes de Marcillac/Ambérac/Fouqueure) en 2027. La déviation passera à Aigre : le Maire a demandé une vigilance sur la commune avec la déviation poids lourds.
- Le DICRIM (document d'information communale sur les risques majeurs) a été mis à jour. Il est consultable en Mairie.
- La sonorisation des rues appartient à l'Association des commerçants. Les câblages sont vieillissants. Un devis de remise en état a été demandé. Le Maire proposerait qu'il soit pris en charge par la Commune puisque cette sonos pourrait également être utile aux annonces communales. Avis favorable du Conseil.
- Le Maire fait part au Conseil Municipal du retard de collecte de la taxe d'aménagement pour la commune d'Aigre. La situation va être régularisée.
- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité la Direction des finances publiques pour l'assouplissement des méthodes d'encaissement des dettes de cantine. Il reste environ 10 000€ à recouvrer.

- Le Maire propose l'admission en non-valeur pour la somme 7 800 € pour les travaux de mise en sécurité de l'immeuble FARIN, conformément à ce qui a déjà été adopté. Avis favorable des élus.
- A la suite de la sollicitation du Maire, les œuvres « Marc Mouclier » stockées à la Communauté de Communes seront rapatriées dans la future extension du Pôle de services au public.
- Un compromis a été signé au lotissement Valtaud, pour le lot N° 11
- Le salon des Maires aura lieu le 11 juin prochain à l'Espace Carat.
- Christian MEGRET, Vice-Président du SIAEP, informe les élus que la canalisation d'eau « route des cagouilles » à Villejésus sera remplacée en janvier 2026.
- Damien TRILLAUD demande que soit revue la programmation des entretiens de bernes.
- Brigitte FOURE informe les élus que le magasin « AIGRE OPTIQUE » ouvrira fin juin au 10 grande rue (ancien cabinet du Docteur Dubost).
- Raphaël BOUCARDEAU demande s'il y a eu des retours à la suite de la pause du STOP dans la Grande Rue. A part quelques automobilistes surpris, la Mairie n'a pas été contactée. Il apparaît que le STOP est utile pour casser la vitesse.
- Olivier GEOFFRION rappelle la course cycliste « Paul Poux » prévue le 28 juin et le besoin d'environ 15 signaleurs de 7 heures 50 à 9 heures 50.

La séance est levée à 21 heures 30.